



**Commission on the Status of Women**  
Forty-sixth session  
New York, 4 – 15 March 2002

**PANEL II**

**Environmental management and mitigation of natural disasters:**

## **I - INTRODUCTION**

Tous les pays, malgré leur grande diversité sont exposés aux menaces qui pèsent sur l'environnement engendrées par les activités humaines. Bien que la richesse en ressources naturelles diffère d'un pays à un autre et quelle que soit la manière dont chaque pays use - ou abuse de ces ressources, tous subissent les effets néfastes liés à la mauvaise gestion de l'environnement.

L'environnement est une ressource qui doit être géré intelligemment si nous voulons que tous les peuples et toutes les générations actuelles et futures en tirent profits. Les nations ont un rôle majeur à jouer pour maintenir un lien solide entre l'homme et la nature. Les progrès technologiques ont eu

En effet, un réchauffement de la terre détruirait les équilibres naturels, aurait des effets désastreux parmi lesquels l'élévation du niveau de la mer, la modification des régimes des précipitations, l'avancée du désert, la sécheresse, les inondations, la disparition de la diversité biologique, la famine et la détérioration de la santé de l'homme.

Tous ces désastres ont aggravées l'état de pauvreté des populations. Aussi la **pauvreté** est devenue la conséquence et la cause des désastres naturels.

### **III - ATTENUATION DES DESASTRES NATURELS : Approche genre**

Il a fallu prendre d'urgence des mesures de précaution radicales pour protéger notre planète qui est unique. Ainsi fut organisée la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro, au Brésil, en Juin 1992. A cette occasion, plusieurs conventions pour lutter contre les désastres naturelles

**B - LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

Elle a pour objectif l'utilisation durable des ressources de la diversité biologique et le partage juste et équitable des bénéfices tirés de l'exploitation de ses ressources génétiques. Ici la conservation des écosystèmes, la protection des sources et des rivières, création des zones protégées dans les régions à risques ou à caractères spécifiques, remise en état des écosystèmes dégradés, protection des espèces menacés. Constituent les activités prioritaires qui sont menées.

**C - LA CONVENTION DE VIENNE SUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE- LE PROTOCOLE DE MONTREAL**

La Convention de Vienne a pour objectif la protection de la couche d'ozone. Elle est mise en œuvre par le Protocole de Montréal qui vise l'élimination totale leschlorofluoro

**E - LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DE LA MER**

Elle a pour objectif la protection des mers, des océans et des eaux douces contre toutes sortes de pollutions, la gestion durable des ressources maritimes et la protection des côtes etc. Une gestion écologiquement rationnelle des déchets éviterait la contamination et la pollution de ces milieux récepteurs.

**F - LA CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES PERSISTANTS**

Elle a pour objet de protéger la santé humaine et l'Environnement contre les polluants organiques persistants. Les polluants organiques persistants sont parmi les contaminants environnementaux les plus répandus. L'exposition à ces substances fait courir à l'homme un risque accru de cancer de malformations congénitales

substances dangereuses  
protection d'urgence, la gestion écologiquement rationnelle des déchets

## G - LA PAUVRETE

La population rurale détruit les ressources naturelles et la nature uniquement pour survivre, parce qu'elle n'a d'autres choix que cultiver ses terres en détruisant les ressources naturelles. La dégradation de la nature accroît la pauvreté, laquelle empire la dégradation.

La dégradation est le fruit de la dichotomie entre ce que les populations font couramment et ce qu'elles devraient faire pour instituer un équilibre stable avec les ressources naturelles de base.

La question de pauvreté est un problème complexe ayant pour origine des perturbations endogènes telles:

- Le régime d'accès ouvert sans mécanisme de distribution équitable des avantages, sans droits et devoirs clairement reconnus ;
- L'insécurité politique par la non participation des groupes, des organisations et de certains individus à l'identification et à la mise en œuvre des choix d'intérêt collectif qui entraînent la frustration, l'arbitraire, la marginalisation de certaines couches sociales.

La pauvreté peut être vaincue par la compréhension des interactions entre l'homme et son environnement immédiat du fait que la pauvreté résulte d'une part de la dégradation de l'environnement.

Réduire la pauvreté c'est assurer une croissance qui s'appuie sur des objectifs à contenu politique, économique et social qui assure la sécurité et promeut le bien-être à travers une utilisation judicieuse des ressources, une gestion prudente de l'environnement et une remise en état des écosystèmes dégradés, grâce à des politiques et stratégies de population et de production, par :

- Une analyse réaliste des conditions de vie des populations démunies, l'écoute attentive de la façon dont elles mêmes perçoivent leur environnement quotidien ainsi que les améliorations concrètes qui pourraient être une source importante de progrès ;



Ce changement devra: garantir un accroissement des revenus des populations , notamment les femmes et les jeunes et satisfaire leurs besoins.

La participation sera fondée sur le partenariat, entre les composantes de la Société c'est à dire le partage des responsabilités et le rapprochement des initiatives, des stratégies, des actions, des expériences, des réflexions afin d'assurer une meilleure synergie dans la prise en main des responsabilités, un recentrage et une revigoration de la lutte contre la pauvreté dans un environnement protégé.

#### **a - CREER DES VALEURS**

Assurer une exploitation commerciale durable soutenue par des méthodes qui conservent les écosystèmes et créent des contributions financières grâce au développement des valeurs des productions locales qui sont pour la plupart réservées à la consommation locale directe et pas ouverte au commerce; U l pour la plupart

## **CONCLUSION – IMPACT DE LA PARTICIPATION DE LA FEMME DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.**

C'est par le biais de la femme que l'intérêt pour l'environnement et la motivation pour participer spontanément et activement avec enthousiasme à la protection, à l'amélioration et l'exploitation durable de la nature et de ses ressources peuvent se réaliser. Grâce à elle l'humanité pourrait développer le sens de responsabilité des populations devant les problèmes d'environnement pour une garantie de la mise en œuvre des mesures propres à résoudre ces problèmes et leurs permettre d'acquérir des compétences pour utiliser rationnellement les ressources naturelles, protéger l'environnement physique, prévenir des désastres, rétablir l'équilibre écologique et accroître les revenus.

Les femmes doivent participer activement à la vie de leurs nations, c'est là une préoccupation d'actualité en Afrique, en ces années d'ajustement structurel et de démocratisation qui développent diverses formes d'oppressions économiques, sociales, culturelles et politiques, mais aussi des guerres et des déplacements massifs des populations dont les femmes et les jeunes sont les plus concernés.

Dans une crise généralisée les couches vulnérables ne participent pas effectivement aux prises de décisions et ont difficilement droit à la parole. La lutte contre la pauvreté et l'instauration de la citoyenneté dans les milieux pauvres sont le passage obligé pour recentrer la lutte contre l'exclusion, la pauvreté et la protection de l'environnement. En effet, pauvreté et dégradation de l'environnement sont étroitement liés et sont soutenus par les transactions économiques mondiales.

## TABLE DES MATIERES

		<u>Pages</u>
<b>I</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>II</b>	<b>LES GRANDS DESASTRES NATURELS</b>	<b>1</b>
<b>III</b>	<b>ATTENUATION DES DESASTRES NATURELS : Approche genre</b>	<b>2</b>
<b>A</b>	<b>La convention de lutte contre la désertification</b>	<b>2</b>
<b>B</b>	<b>La convention sur la diversité biologique</b>	<b>3</b>
<b>C</b>	<b>La convention de vienne sur le protection des la couche d’ozone – le protocole de Montréal</b>	<b>3</b>
<b>D</b>	<b>La Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le pro tocole de Kyoto</b>	<b>3</b>
<b>E</b>	<b>La Convention des Nations Unies sur les Droits de la Mer</b>	<b>4</b>
<b>F</b>	<b>La Convention de Stockholm sur les polluants organiques Persistants</b>	<b>4</b>
<b>G</b>	<b>La pauvreté.</b>	<b>5</b>
	<b>Conclusion – impact de la participation de la femme dans la gestion de l’Environnement.</b>	<b>8</b>